

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 avril 2016

Présents: Marcel STENGEL, Alain SALY, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Pascal HEINTZ, Cédric SALI, Isabelle JEANMOUGIN, Odile BLAES

Absents, excusés : Elly KILHOFFER, Catherine DETTLING, Bruno KISTER,

Point 1 - VOTE DU BUDGET 2016

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Marcel STENGEL, Maire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	377 421.27 €	145 709.67 €	
Recettes	377 421.27 €	243 340.51 €	
RESULTAT de l'année			
Excédent		+ 97 630.84 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	471 166.86 €	163 375.41 €	80 000.00 €
Recettes	471 166.86 €	145 885.95 €	
RESULTAT de l'année			
Déficit		-17 489.46 €	
Résultat global			
Excédent		+ 80 141.38 €	

Sous la Présidence de Mme BLAES Odile, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2014 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Marcel STENGEL, Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion dressé par Mme FISCHER, Trésorière de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2015 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat 2015**

Le compte administratif pour l'exercice 2015 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2014	Résultats constatés en 2015	Résultat cumulés au 31/12/2015	Chiffre à prendre en cpte pour l'affectation des résultats
Fonctionnement	142 521.93 €	97 630.84 €	240 152.77 €	240 152.77 €
Investissement	24 733.22 €	-17 489.46 €	7 243.76 €	-72 756.24 €
Restes à réaliser		- 80 000.00 €	- 80 000.00 €	

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2015, un excédent de fonctionnement de 97 630.84 €, un déficit d'investissement de 17 489.46 € et 80 000.00 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2016 :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	240 152.77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 756.24 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	167 396.53 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif 2015, telle que proposée ci-dessus.

- **Fixation des taux des impôts locaux 2016**

Vu le résultat du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 de 2 %.

	Commune	
	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	7.70 %	7.85 %
Taxe foncier bâti	7.26 %	7.41 %
Taxe foncier non bâti	49.01 %	49.99 %

- **Intégration du Budget CCAS AU Budget Principal M 14 – suite à la suppression de ce dernier**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par soucis de simplification de la tenue de l'ensemble des budgets de la commune (au nombre de deux), il paraît utile d'intégrer le budget annexe du CCAS au budget principal M14 de la commune, celui-ci représentant qu'un nombre peu important d'écritures annuelles qui ne justifient pas de le maintenir en l'état.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'intégrer le budget annexe du CCAS au budget principal M14 de la commune à compter du 01 janvier 2016.
- De dire que les excédents ou déficits du budget annexe CCAS, tant en fonctionnement qu'en investissement, seront repris sur le budget principal M14 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ; soit l'affectation d'un montant de 6.14 € en recette de fonctionnement au budget principal

- **Vote du Budget Primitif 2016**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	80 100.00		
012 – Charges de personnel	32 300.00	70 – Produits des services	12 500.00
014 – Atténuation de produits	12 000.00		
65 – Charges de gestion courante	44 750.00	73 – Impôts et Taxes	117 044.00
66 – Charges financières	8 500.00	74 – Dotations et participations	76 700.00
67 – Charges exceptionnelles	12 200.00		
22 – Imprévus	3.000,00	75 – Autres produits de gestion	17 200.00
023 – Virement à la section d'investissement	197 996.67	Excédent de fonctionnement (167396.53 + Affect CCAS 6.14 €)	167 402.67
DEPENSES DE L'EXERCICE	390 846.67	RECETTES DE L'EXERCICE	390 846.67
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 – Remboursement d'emprunts	40 000.00	Excédent d'investissement	7 243.76
204 – Subvention équip. Versées	2 100.00	10 – Dotations et fonds propres	21 884.00
21 – Immobilisations corporelles (dont 80.000 € de restes à réaliser)	319 879.70	1068 – Affectation du résultat	72 756.24
020 – Dépenses imprévues	15 000.00	13 – Subventions d'invest	77 099.03
		021 – Virement de la section de fonctionnement	197 996.67
DEPENSES DE L'EXERCICE	376 979.70	RECETTES DE L'EXERCICE	376.979.70

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vote le budget primitif 2016 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Point 2 - Divers

1 - Proposition de Monsieur le Maire quant à l'acquisition d'un chariot de Ménage pour la salle des fêtes pour un montant de 365.60 € H.T. soit 438.72 € T.T.C. Les membres du Conseil municipal valident cet achat.

2 - La commune observe depuis quelques années qu'une majorité d'enfants en âge de rentrer au collège en classe de sixième, demande une dérogation de secteur afin d'intégrer l'établissement de Marmoutier au lieu du collège des Sources de Saverne

Le conseil municipal avait donc évoqué la question d'une éventuelle demande de modification de la carte scolaire mais ceci n'était pas sans poser la difficulté du transport.

Après différents échanges, M. le Maire nous informe qu'il a rencontré le Directeur du Collège Léonard de Vinci à Marmoutier hier et ce dernier lui a bien confirmé que les élèves de Reinhardsmunster iront au Collège Léonard de Vinci à Marmoutier à compter de la rentrée prochaine.

Pour le moment aucun courrier de confirmation n'a été transmis à la Mairie. Dès réception, nous ne manquerons d'en informer les différentes écoles du SIVU.

3 – Changement de date concernant la fête du 400^{ème} anniversaire de la commune soit le **samedi 15 octobre**

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 2 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
DETLING	Catherine	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	